

Objectif de la FOCAM:

Permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve, sans que cela ne l'appauvrisse.

Domaines de travail

- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics au renforcement du système pharmaceutique;
- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics, des formations sanitaires et des partenaires à la mise en place des mécanismes d'approvisionnement, de distribution et de gestion des médicaments et autres produits de santé, des procédures et des outils d'aide à la décision ;
- ◇ Renforcement des capacités des prestataires à la gestion adéquate des médicaments et autres produits de santé ;
- ◇ Organisation des approvisionnements, du stockage et de la distribution des médicaments essentiels et autres produits de santé aux formations sanitaires pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;

CONTENU

- Retrait de lots du médicament Klipal 1
- Qu'est ce que Klipal ? 2
- Recommandations individuelles pour se protéger contre les médicaments à risque 2

Retrait de lots du médicament Klipal

Le Laboratoire Pierre Fabre Médicaments a demandé le retrait de certains lots de son médicament **Klipal**®, boîte de 12 comprimés dosés à 600 mg de paracétamol et 50 mg de codéiné.



Le retrait ne concerne pas tous les lots du produits mais uniquement les lots **T01544, T01546, T01547, T01548, T01549, T01564, T01565, T01566, T01567, T01568, T01569, T01587, T01588, T01589, T01590, T01591, T01592** et **T01616**.

Cette décision n'est pas due à un défaut de qualité du produit mais simplement à une faute de frappe sur la notice du produit, dans la rubrique « Posologie ».

Ce genre de retrait entre dans le cadre des précautions à prendre par le fabricant pour éviter toute erreur dans l'utilisation de son produit.

Au Congo, la Direction de la Pharmacie et du Médicament a demandé aux grossistes répartiteurs de médicaments et aux pharmaciens d'officine de bien vouloir retirer ces lots de la vente.

La Fondation Congolaise pour l'Accès au Médicaments en profite pour informer la population sur la nécessité de vérifier le numéro de lot des médicaments et de retourner à l'officine de pharmacie, les boîtes portant les numéro cités ci haut.



La FOCAM précise également aux populations que d'autres lots de Klipal restent en circulation avec des notices exactes, ne présentant ainsi aucun risque pour la santé.

Dr Ray MANKELE
Président de la FOCAM

Qu'est ce que Klipal ?

1. Klipal® est une forme générique de *Dafalgan codéine*® qui est également retrouvé sous la dénomination de *Codoliprane*®, *Efferalgan Codéine*® ou *Paraco Denk*®.
2. Il renferme du paracétamol et de la codéine. Le paracétamol est un antalgique (contre la douleur) et un antipyrétique (contre la fièvre). La codéine agit également pour soulager la douleur.
3. Klipal peut être utilisé sur une courte durée pour des douleurs d'intensité modérée non soulagées par d'autres antalgiques comme le paracétamol ou l'ibuprofène utilisés seuls.
4. Etant donné que Klipal contient de la codéine, sa prise régulière et prolongée peut entraîner une addiction et un mésusage donnant lieu à un surdosage pouvant entraîner le décès. Il ne doit donc pas être pris au-delà de 3 jours sans avis médical.
5. Klipal ne doit pas être pris en même temps que d'autres médicaments contenant du paracétamol ou de la codéine, afin de ne pas dépasser la dose quotidienne recommandée.
6. Il est déconseillé de boire de l'alcool, des boissons alcoolisées ou des médicaments contenant de l'alcool pendant le traitement par Klipal, en raison du risque de sédation et de dépression respiratoire. Le risque d'atteinte du foie est augmenté en cas d'alcoolisme chronique.
7. Klipal ne doit pas être pris par la femme qui allaite car il contient de la codéine. La codéine passe dans le lait maternel et peut être dangereuses pour l'enfant.

Pour plus d'information:

<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

<https://www.vidal.fr/medicaments/gammes/klipal-5264.html>

https://focam.org/bulletins/hip-22_24

Recommandations individuelles pour se protéger contre les médicaments à risque

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des médicaments, les laboratoires sont tenus de signaler toute anomalie observée sur leurs produits et de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir les risques sur la santé. Ces mesures sont communiquées aux autorités de réglementation pharmaceutique des pays dans lesquels ces produits sont distribués à titre onéreux ou gratuit.

La diffusion de ces informations se limite généralement aux professionnels de santé et elles n'arrivent que très peu à la population qui demeure ainsi exposée aux risques.

C'est pourquoi, la FOCAM recommande aux populations de recourir aux formations sanitaires et aux officines de pharmacie agréées pour leurs besoins en médicaments et éviter d'en acheter dans la rue, auprès de sources inconnues ou même en ligne.

La FOCAM recommande également de toujours vérifier l'emballage, la date de péremption et le numéro de lot des médicaments lorsqu'on les achète.

Enfin, elle recommande de bien prendre les médicaments conformément à la prescription médicale et d'éviter au maximum l'automédication.

Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments

82 avenue Ngamaba, Mfilou, Brazzaville, Congo

Email: accesauxmedicaments@gmail.com

Whatsapp: + 242 05 060 60 02

Site Web: www.focam.org